

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 janvier 2020**

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt, le vingt-huit janvier
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Ville de NOIZAY,
Présents : 12 puis 13 légalement convoqué le 23/01/2020 s'est assemblé au
Pouvoir : 1 lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Votants : 13 puis 14 Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Membres présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, M. MORIN Pierre, Mme BOUCHER Karine, adjoints, Mme BLOT Michèle, Mme FARINEAU Déborah, M. GAUTHIER Jacques, M. GUIGNARD Willy, M. LANOISELEE Bertrand, Mme LEVERRIER Véronique, Mme LHUILLIER Christèle, Mme PÉCHOUTOU Stéphanie, M. THORIGNY Didier.

Pouvoirs : Mme PINCHEMEL Véronique à M. GUIGNARD

Retard : Mme DOMENGER Valérie,

Madame FARINEAU Déborah est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est approuvé à l'unanimité des présents

2020-01-01 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Considérant que préalablement au vote du BP 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2019,

Considérant que le Maire peut, avant le vote du budget primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'équipement ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les dépenses suivantes :

- Chapitre 20 : 2 500,00 € Etudes, logiciels Informatique,
- Chapitre 10 : 1 000,00 € Remboursement Taxe d'aménagement
- Chapitre 21 : 15 000,00 € Travaux de voirie, bâtiments et matériels/équipements divers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire, qui accepte, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.
- D'établir un tableau détaillé précisant l'affectation des crédits qui sera annexé à la présente délibération :

IMPUTATION	LIBELLÉ	CREDITS AFFECTÉS
10/10226	Remboursement T.A.M.	1 000 €
20/2031	Etudes hydrauliques	2 500 €
21/2151	Travaux de voirie	7 000 €
21/21578	Matériel/outillage voirie	3 000 €
21/2158	Matériel/outillage technique	1 000 €
21/2183	Matériel informatique	3 000 €
21/2184	Mobilier	1 000 €

Publié et reçu en Préfecture le 11/02/2020

Arrivée de Madame DOMENGER Valérie à 19h45

2020-01-02 : Constitution d'une commission communale des affaires sociales

Rapporteur : Mme LHUILLIER, conseillère déléguée

Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été dissous au 31 décembre 2019 (délibération 2019-08-08) suite aux dispositions de la loi NOTRe. En conséquence, le conseil municipal exercera directement les actions sociales et son budget sera intégré au budget principal de la commune.

Compte-tenu des élections municipales de mars, il est proposé de créer une nouvelle commission avec les conseillers municipaux membres du conseil d'administration du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil municipal procède à la désignation des membres suivants :

- ✓ Madame LHUILLIER Christèle
- ✓ Madame PECHOUTOU Stéphanie
- ✓ Madame PINCHEMEL Véronique
- ✓ Monsieur LANOISELÉE Bertrand

Publié et reçu en Préfecture le 30/01/2020

2020-01-03 : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour 2020/2021

Rapporteur : M. Morin, adjoint

Depuis la suppression des activités périscolaires, une dérogation est nécessaire pour appliquer à l'école la semaine de 4 jours au lieu de 4,5 jours.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prolonger la dérogation de la semaine scolaire à 4 jours, dérogation qui sera également portée à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Publié et reçu en Préfecture le 30/01/2020

2020-01-04 : Transfert de compte épargne temps : autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. le Maire

Les agents recrutés en 2020 par voie de mutation disposent d'un compte épargne temps (CET) transférable dans les communes d'accueil ; les modalités de transfert sont définies par convention financière entre les communes, la commune d'accueil reprenant la gestion et l'utilisation des jours acquis dans la collectivité d'origine. A titre de dédommagement, une compensation financière est versée à la collectivité d'accueil, généralement en fonction du grade et de l'échelon de l'agent.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les conventions financières pour les transferts de CET.

Il est précisé qu'un projet de délibération sera soumis au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture d'un compte épargne temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Publié et reçu en Préfecture le 30/01/2020

2020-01-05- Motion de soutien à la filière vin**Rapporteur : M. le Maire**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale •

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- ✓ Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE
- ✓ Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Publié et reçu en Préfecture le 30/01/2020

Arrivée de Mme PINCHEMEL Véronique à 20h10

Informations

- Travaux : suite à la demande de Francky pizza pour un branchement électrique, le devis s'élève à 460 €, amortissable en un an avec l'ensemble des droits de place. Il est décidé de conserver les tarifs en vigueur ; le four étant à gaz, la consommation ne devrait pas être élevée.
- Covoiturage « REZO POUCE » les panneaux et les poteaux sont récupérés service Technique. Ils seront posés après la mise en route officielle et les informations indispensables aux administrés. L'inauguration aura lieu le 5 février.
- Finances - Devis en cours pour du matériel informatique :

Mairie : remplacement d'un ordinateur et mise en place du PC remplacé à la bibliothèque.

Ecole : fourniture et mise en place d'une ampoule pour le vidéoprojecteur et 1 PC portable pour la direction, celui de 2011 est en fin de vie et n'a plus de mise à jour.

PERSONNEL

➤ Service technique :

L'agent titulaire est toujours en arrêt jusqu'au 31 janvier.

L'agent recruté aux espaces verts, agent titulaire de la CCVA arrivera mi-avril au vu de la technicité du poste qu'il quitte. Une partie de ses congés annuels de janvier à avril sera portée sur son CET qui sera transféré à Noizay. L'agent sera muté au 5^{ème} échelon du grade d'adjoint technique.

Un agent technique en CDD est embauché à compter du 3 février jusqu'à fin avril pour compenser les absences, il sera encadré par l'agent du syndicat de voirie.

➤ Bourse aux projets pour les jeunes de 14 à 17 ans : dispositif renouvelé pour l'été 2020.

SYNDICATS

CAVITÉS 37 : débat d'orientation budgétaire, l'Assemblée générale est prévue le 26/02/2020.

CISSE : une réunion de bureau aura lieu la semaine prochaine pour définir la représentation des élus au syndicat mixte, l'Assemblée générale est fixée au 03/02/2020.

Le SMICTOM poursuit sa mue avec les nouvelles compétences. L'adhésion à Valéco avec l'accès à l'incinérateur de Blois évitera une inflation conséquente du coût de la collecte des déchets. Le projet de création d'une déchetterie à Nazelles-Négron est reporté.

SCOT : le budget de 50 000 € sera réparti sur 3 ans. Un projet de déviation sur le territoire de Cormery prévoit un budget d'un million d'euros mais l'étude ne s'annonce pas rentable au niveau des retombées économiques.

TRANSPORT SCOLAIRE : la participation des communes est fixée à 20€ par enfant ; des difficultés sont relevées pour les horaires retour des bus qui ne permettent pas toujours aux élèves de se rendre à temps à la station en sortant des cours.

INVITATIONS

- Concert des harmonies du canton d'Amboise (salle le moulinet) le 1^{er} février à partir de 20h30 (gratuit mais sur réservation).
- Le samedi 8 février à 20h30 concert de Vernou en harmonie.
- Le 12 février à 17h00 inauguration de l'ALSH de Nazelles par la CCVA
- Théâtre les NOIZYGOLOS 6, 7 et 8 mars 2020

Séance levée à 20h35.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 janvier 2020 :

N° d'ordre	Délibérations	rapporteur	FOLIO
2020-01-01	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020	M. VINCENDEAU	25
2020-01-02	Commission communale des affaires sociales	Mme LHUILLIER	26
2020-01-03	Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour 2020/21	M. VINCENDEAU	26
2020-01-04	Autorisation de signature pour les conventions de transfert de compte épargne temps	M. VINCENDEAU	26
2020-01-05	Motion de soutien à la filière vin	M. VINCENDEAU	26

Informations.